

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LES LICENCES

AFFILIATION

La demande d'affiliation est à retourner au Comité, corrigée si nécessaire, signée par le Président et le Secrétaire du Groupement Sportif, et accompagnée **OBLIGATOIREMENT** des demandes de licence du : Président(e), Secrétaire Principal(e) et Trésorier(e) pour début juillet au plus tard. La saisie de ces licences sera effectuée par le Comité. Tant que l'affiliation n'est pas parvenue au Comité, vous n'avez pas accès à votre page personnelle sur FBI extranet, donc vous ne pouvez pas commencer la saisie des licences.

- Les adresses mail du Président et du Secrétaire de Groupement Sportif sont OBLIGATOIRES.
- Renseigner l'adresse du site Internet si le Groupement Sportif en possède un.

DEMANDE DE LICENCE

Les licences des U17 (Cadets), des U20 (Juniors) et des Seniors sont à saisir et à envoyer au Comité avant la mi-juillet.

Pas de photo d'identité.

Pour les créations, ne pas oublier de cocher l'assurance. Pour la saison 2013/2014, toutes les demandes de licence (créations, renouvellements, mutations, licences T) doivent comporter l'assurance signée.

Ne plus fournir une assurance individuelle si refus de l'AIG.

Bien vérifier et renseigner ou changer l'adresse du licencié.

Ne pas oublier le nom du Groupement Sportif et son numéro informatique.

Ne pas oublier la signature du licencié ainsi que la signature du Président et le tampon du Groupement Sportif.

Bien vérifier dans la base historique si un licencié n'existe pas déjà avant de faire une création de licence.

ATTENTION AU SURCLASSEMENT : bien se référer au tableau d'âges et de surclassements.

Pour un surclassement fait par le médecin de famille, indiquer s'il s'agit d'un surclassement département (D) ou région (R). **Pour les U16, le surclassement du médecin de famille ne permet pas d'évoluer en catégorie SENIORS.**

Les surclassements bleus effectués par les médecins agréés sont à envoyer à la Ligue Régionale.

Ne pas oublier d'indiquer la taille pour les jeunes.

MUTATION

Période normale : du 1^{er} au 15 juin.

Période exceptionnelle : du 16 juin au 30 novembre, puis jusqu'à fin février.

Le Comité traite les mutations entre Groupements Sportifs du 44. Si la personne mutée vient d'un autre département, le dossier complet de la demande de mutation est à envoyer à la Ligue Régionale.

Dossier complet = demande de licence + feuilles rose et verte de la demande de mutation + preuve de dépôt de l'envoi en recommandé.

Pas de photo d'identité.

Un seul recommandé pour plusieurs mutations provenant du même Groupement Sportif est possible.

Pour faire avancer au plus vite les mutations « hors période », le Groupement Sportif quitté doit retourner au Comité la 1^{ère} feuille de la demande de mutation avec son avis.

Ne pas oublier d'inscrire le MOTIF de la demande, quand la Mutation est hors période.

Les dossiers complets de Mutation sont étudiés tous les jeudis.

LICENCE T

La demande doit être envoyée au Comité en **RECOMMANDE**, après signature du Président des deux Groupements Sportifs, soit avec la licence de la saison en cours, soit avec la demande de licence pour la saison en cours.

La licence est facturée au Groupement Sportif d'origine, et le « T » est facturé au Groupement Sportif qui utilise le licencié pour la saison sportive.

Pas de photo d'identité.

Ne pas oublier d'inscrire le MOTIF de la demande.

Les dossiers complets de Licence T sont étudiés tous les jeudis.

LICENCE JOUEUR ETRANGER

Pas de photo d'identité.

Carte de séjour valable jusqu'à la fin de la saison sportive (sauf pour l'union européenne).

***Ne pas oublier de faire un pointage régulier des licences que vous recevez du Comité.
Bien vérifier la qualification des licenciés avant de les inscrire sur une feuille de match.***